

**Annexe 1** du Contrat de coopération relatif à la mise en œuvre de projets agricoles et alimentaires communaux entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de **XXX**

<b>Fiche-projet n°1</b>	Métropole Aix-Marseille-Provence - Commune de <b>XXX</b>
	<b>Titre</b>

### | Description synthétique du projet

La commune de **XXX** souhaite ...

Le projet de **XXX** nécessitera :

- ...

### | Thématiques du PAT concernées

- Remise en culture de foncier agricole public (ou assimilé) et/ou implantation d'une activité d'élevage
- Déploiement de projets agricoles de territoires et protection du foncier agricole
- Création, développement ou pérennisation de lieux de commercialisation des denrées agricoles du territoire en circuit court

### | Dispositif métropolitain mobilisé

Accord-cadre n° **XXX** « Prestations d'études préalables à la reconquête des terres agricoles productives du territoire métropolitain »

Lot n° **XXX** – **XXX**

Mission **XXX** : **XXX**

### | Partenaires et gouvernance du projet

#### Partenaires du projet :

- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Commune de **XXX**

#### Gouvernance du projet :

Les référents techniques désignés par la Commune et la Métropole AMP pour le suivi de ce projet sont :

- Commune de **XXX** : **XXX**
- Métropole Aix-Marseille-Provence : **XXX**

Les **comités techniques** (COTECH) seront organisés par la commune de **XXX** et la Métropole AMP. Ils réuniront les représentants :

- de **XXX**

- de la Direction de l'Agriculture de et de l'Alimentation Durables de la Métropole AMP

Pourront également y être conviés les représentants des organismes et partenaires agricoles concernés par la zone d'étude (Chambre d'agriculture, représentants des agriculteurs locaux, etc.).

Ce comité technique (COTECH) se rassemblera autant que nécessaire, au minimum XXX fois pendant la durée du projet (voir calendrier prévisionnel ci-dessous). Il sera chargé de suivre l'avancée du projet, pré-valider les documents et résultats issus des différentes phases d'étude et préparer les comités de pilotage.

Les **comités de pilotage** (COPIL) seront organisés par la commune de XXX. Ils réuniront les élus et techniciens :

- de XXX
- de la Direction de l'Agriculture de et de l'Alimentation Durables de la Métropole AMP

Pourront également y être conviés les représentants des organismes et partenaires agricoles concernés par la zone d'étude (Chambre d'agriculture, représentants des agriculteurs locaux, etc.).

Ce COPIL se rassemblera autant que nécessaire, au minimum XXX fois pendant la durée du projet (voir calendrier prévisionnel ci-dessous). Il sera chargé de contrôler l'état d'avancement du projet et de prendre les décisions stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs, notamment : XXX.

## Engagements

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner un référent technique pour le suivi du projet</li> <li>- Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL)</li> <li>- Assurer le lancement et le bon déroulement de la mission assurée par le prestataire attributaire du lot XXX et en charge des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ XXX</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désigner un référent technique pour le suivi du projet</li> <li>- Signer la Charte des communes du Projet Alimentaire Territorial (Annexe 1)</li> <li>- Mettre à disposition de la Métropole AMP et de son prestataire tous les documents et études préalables dont la commune dispose, utiles pour la conduite du projet</li> <li>- Co-organiser et participer aux instances de gouvernance du projet (COTECH et COPIL)</li> <li>- Co-rédiger et diffuser les comptes-rendus des instances de gouvernance (COTECH et COPIL) du projet</li> <li>- XXX</li> <li>-</li> </ul>

## | Estimation financière

<b>1/ Coût de la coopération</b>		Qui supporte directement la dépense (en €)	
		Métropole AMP	
Personnel			
Ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du projet			
TOTAL par partenaire			
TOTAL coût complet du programme			
<b>2/ Répartition du coût complet</b>	Clé de répartition		
	Montants respectifs		
<b>3/ Flux financier induit (soutien)</b>			

## | Livrables attendus

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
- XXX	- XXX

Pour informations, les livrables attendus par les partenaires de la part du prestataire réalisant l'étude sont :

- XXX

## | Calendrier prévisionnel

## | Modalités de publication et de communication

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de XXX valoriseront la coopération. Cette valorisation pourra prendre la forme de publications, d'articles, de communiqués de presse, ou de tout autre support de communication. Chaque Partie pourra relayer les informations relatives au projet sur ses supports de communication respectifs (site internet, bulletins

municipaux ou métropolitains, réseaux sociaux, etc.), en mentionnant explicitement la participation de l'autre Partie et en veillant à la cohérence des messages diffusés.

La commune de XXX pourra être invitée à témoigner de cette démarche dans le cadre des instances de gouvernance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) animé par la Métropole.

### | Contacts référents

Métropole Aix-Marseille-Provence	Commune
XXX	XXX